



SÉANCE PUBLIQUE
DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023
À 18h

Délibération 2023 / 74
(2^{ème} délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 16
Votants : 20

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation
07/09/2023

Date de l'affichage à la
Mairie de la liste des
délibérations de la
séance :
18/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 14 septembre à 18h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : DELEUZE Christian (donne pouvoir à SYLVESTRE Michel), GARBE Daniel (donne pouvoir à ELIAS Marie-José), MAIGNE Solange (donne pouvoir à PUECH Roland), MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît (donne pouvoir à GARRIGUES Françoise).

Absents excusés : MAZEYRAC Pierrick.

Absents : BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, BALLARIN Lydia, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan, VERTES Alain.

Secrétaire de Séance : BACH Hélène.

OBJET : COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Vu la démission en date du 27 juillet 2023 de son poste de Conseillère Municipale de Madame Gaëlle MAURY ;

Vu la démission en date du 28 juillet 2023 de son poste de Conseillère Municipale de Madame Laurence FLORENTIN ;

Vu la délibération n°54/2022 du 11 juillet 2022 relative à la composition des commissions communales ;

Suite à la démission de Madame Gaëlle MAURY, membre des commissions « sport et animations », « foires et marchés » et « affaires scolaires, enfance et jeunesse », le Conseil Municipal doit délibérer sur la question de son remplacement ;

La Commune de Gramat comptant plus de 3 500 habitants, il est précisé que la composition de ces commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

La composition des commissions respectera le principe suivant :

- 1 vice-Président, l'Adjoint chargé des affaires ;
- 4 membres de la liste de M. SYLVESTRE ;
- 1 membre de la liste de M. ASTOUL.

Le Maire est Président des Commissions. En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, le Vice-Président en charge des affaires concernées peut convoquer et présider la commission. Il est également précisé que ces commissions n'ont aucun pouvoir de décision. Elles ne font que préparer les différents travaux et les délibérations du Conseil Municipal. Les comptes rendus et débats au sein des commissions ne sont absolument pas publics.

Considérant que Monsieur Jean-Claude SERMET a accepté de siéger en commissions « sport et animations », « foires et marchés » et « affaires scolaires, enfance et jeunesse »,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTÉ** que Monsieur Jean-Claude SERMET siéger en commissions « sport et animations », « foires et marchés » et « affaires scolaires, enfance et jeunesse » ;
- **MODIFIÉ**, de fait, la composition des susdites commissions.

La composition des commissions communales est donc modifiée comme suit :

COMMISSIONS COMMUNALES 2023-2026		
<i>Conseil Municipal du 14 septembre 2023</i>		
Intitulé	VICE PRESIDENCE	MEMBRES
FINANCES	Christian DELEUZE	Roland PUECH - Martine MICHAUX - Marie-José ELIAS - Maria de Fatima RUAUD - Yoan CASTAGNE
TRAVAUX ET URBANISME	Roland PUECH	Francis CHAVET-JABOT - Michel GROUGEARD - Martine MICHAUX - Stéphane COQUEAU - Alain PELIGRY
SPORT ET ENIMATIONS	Michelle POIRRIER	Frédéric LAVERNE - Hélène BACH - Yvette BORIS - Philippe BAMOND - Jean-Claude SERMET
CULTURE	Daniel GARBE	Martine MICHAUX - Lydia BALLARIN - Marie-José ELIAS - Françoise GARRIGUES - Maria de Fatima RUAUD
ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE ET ADRESSAGE	Maria de Fatima RUAUD	Roland PUECH - Michel GROUGEARD - Philippe BRAMOND - Martine MICHAUX - Alain PELIGRY
PATRIMOINE	Roland PUECH	Francis CHAVET-JABOT - Christian DELEUZE - Yvette BORIS - Michel GROUGEARD - Marie-José ELIAS
AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE	Françoise GARRIGUES	Martine MICHAUX - Frédéric LAVERGNE - Yvette BORIS - Michelle POIRRIER - Jean-Claude SERMET
FOIRES ET MARCHES	Michelle POIRRIER	Hélène BACH - Yvette BORIS - Solange MAIGNE - Pierrick MAZEYRAC - Jean-Claude SERMET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Hélène BACH



Le Maire,



Michel SYLVESTRE